



eau
seine
NORMANDIE

Modalités d'aides du 9^{ème} Programme modifié

pour l'animation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Modalités d'aides pour l'animation des SAGE du 9^{eme} Programme modifié

- toujours dans le cadre d'un contrat
- toujours limité dans la durée

- salaires et charges
+ investissements initiaux
→ taux de 50% avec montants de référence et montant plafond



eau
seine
NORMANDIE

Modalités d'aides pour l'animation des SAGE du 9^{ème} Programme modifié

- salaires et charges

→ référence : 45 000 €/ETP

plafond : 55 000 €/ETP

→ forfait de fonctionnement
de 17 000 ou 19 000 €/poste

avec coefficient 0,6 au-delà du 1^{er} poste

- investissements initiaux

→ matériel informatique < 3000 €

→ véhicule < 12 500 €

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'EAU

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Modalités d'aides pour l'animation des SAGE du 9^{eme} Programme modifié

les durées maximales d'aides

- élaboration de la phase 1 du SAGE
(état des lieux et scenarii) 5 ans.
- élaboration de la phase 2 du SAGE
(rédaction, adoption et arrêté) 3 ans.
- application du SAGE approuvé
mise en route 3 ans maximum

dans la limite du 9^{eme} Programme

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Modalités d'aides pour l'animation des SAGE du 9^{eme} Programme modifié

cas particuliers

- révision d'un SAGE
approuvé avant la LEMA ou le nouveau SDAGE
Animation aidée pendant 3 ans maximum.
- contrat global d'application d'un SAGE
Animation aidée pendant la durée du contrat
- préparation d'un contrat global
Animation aidée 1 an maximum
en parallèle à la mise en route du SAGE

dans la limite du 9^{eme} Programme



eau
seine
NORMANDIE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

MERCI DE VOTRE ATTENTION